Document généré le 12 oct. 2024 06:16

Sociologie et sociétés

Les sciences sociales au Québec : réflexions de l'Université McGill
Social Sciences in Quebec: Some Thoughts From McGill University

Richard F. SALISBURY

Volume 20, numéro 1, printemps 1988

La sociologie hors université

URI : https://id.erudit.org/iderudit/001678ar
DOI : https://doi.org/10.7202/001678ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (imprimé)
1492-1375 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

SALISBURY, R. F. (1988). Les sciences sociales au Québec : réflexions de l'Université McGill. *Sociologie et sociétés*, *20*(1), 164–166. https://doi.org/10.7202/001678ar

Tous droits réservés © Les Presses de l'Université de Montréal, 1988

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Les sciences sociales au Québec: réflexions de l'université McGill

RICHARD F. SALISBURY

Dans l'ensemble, le rapport intérimaire de l'*Étude sectorielle* présente une image encourageante de l'état des huit grandes disciplines qu'il analyse, telles qu'elles sont enseignées dans les universités du Québec. Le nombre et la taille des départements, les effectifs étudiants, le nombre de diplômes conférés ainsi que les activités de recherche au sein de chaque département, attestées par les publications et les subventions obtenues, voilà autant de preuves de réalisations supérieures à la moyenne canadienne ou ontarienne. Bien que le nombre de diplômés en sciences sociales ayant obtenu un emploi ait été plus élevé au Québec que partout ailleurs dans les années 70, il y a eu une nette détérioration des perspectives d'emploi au cours des années 80. Tout en jugeant les données de l'*Étude sectorielle* positives, il demeure néanmoins évident qu'il y a place pour des améliorations et il importe de faire une réflexion sérieuse sur l'ensemble de ces données.

Le rapport signale les points suivants qui pourraient être améliorés: surspécialisation des programmes de baccalauréat, importance plus grande accordée à la maîtrise qu'au doctorat, préparation inadéquate au niveau du cégep, relations avec le monde du travail et absence de grands travaux de recherche conjoints au manque de collaboration entre les universités. Bien que ces questions, dont le rapport traite dans des chapitres distincts, puissent paraître sans relations entre elles, elles me semblent constituer différentes facettes de la progression des sciences sociales vers leur pleine maturité et le fait de les considérer globalement ne pourra que favoriser cette progression. En bref, je soutiens qu'en prenant l'initiative de définir clairement la formation de base que doivent acquérir les diplômés des cégeps, les universités favoriseront la solution de tous les autres problèmes. La spécialisation au niveau du 1er cycle se fonderait alors sur une base élargie des cours suivis dans les cégeps et les étudiants rechercheraient d'eux-mêmes des cours optionnels appropriés dans les autres départements. Il serait plus facile d'expliquer aux employeurs et aux futurs étudiants les compétences obtenues grâce à un programme commun cohérent. Dans chaque université, les responsables des programmes de recherche pourraient compter davantage sur des étudiants de 1er cycle bien préparés, plutôt que de se servir de la maîtrise pour initier l'étudiant à une réflexion critique, pour lui enseigner les grands aspects d'une discipline et pour le préparer à la recherche. En accordant moins d'importance à la maîtrise, il serait possible d'en accorder davantage aux recherches de pointe et au doctorat. L'action commune des universités à l'égard de la formation au 3e cycle donnerait un nouvel élan aux recherches conjointes. De façon générale, disons que si les spécialistes des diverses disciplines des sciences sociales se réunissaient pour définir leur base commune, toutes les disciplines y gagneraient en efficacité.

Les cégeps et l'université: Le fait que la plupart des départements de sciences sociales semblent offrir des programmes de baccalauréat similaires dans toutes les universités québécoises ne me paraît pas inquiétant: il démontre que les diverses disciplines ont acquis suffisamment de maturité pour considérer que les mêmes ensembles de cours constituent une base nécessaire avant qu'un étudiant puisse s'engager dans une carrière de recherche. La même situation se retrouve, par exemple, dans les programmes de chimie du 1er cycle. Il est normal de retrouver certaines variations dans les cours des principales spécialisations, mais ces variations ne sont pas très étendues.

Bien que tous s'entendent relativement bien sur la formation que doit acquérir un étudiant avant d'obtenir un diplôme de 1er cycle, il subsiste une inquiétude au sujet du dédoublement des cours offerts par les cégeps et les universités.

Du point de vue de l'université, le fait d'offrir des cours qui figurent déjà dans le «cahier noir» des cours pouvant être offerts par les cégeps est justifié, puisque seulement un petit nombre de diplômés des cégeps auront suivi un certain cours optionnel ou avancé. Par conséquent, la majorité d'entre eux auront avantage à suivre ce cours à l'université. Quant à ceux qui l'ont déjà suivi dans le cadre de leur préparation à une discipline, il est peu probable qu'ils en aient pleinement compris toute la signification et ils pourront bénéficier de la répétition de ce cours au niveau universitaire. En outre, certains professeurs d'université soutiennent

que l'enseignement de ces cours est moins bon dans les cégeps que dans les universités, mais c'est là matière à controverse.

La façon la plus simple de résoudre ce problème de dédoublement serait d'offrir moins de cours optionnels ou avancés au niveau collégial, mais de les offrir dans *tous* les cégeps; ainsi, les universités n'auraient plus besoin de mettre ces cours au programme ou, si elles continuaient de le faire, ce serait à un niveau avancé, à partir des notions préparatoires communes acquises au cégep. C'est là une solution que la réforme des programmes d'études en sciences sociales entreprise dans les cégeps tend à mettre en vigueur, mais de façon partielle seulement.

À partir de 1990, les universités sauront que tous les étudiants inscrits dans une discipline particulière auront suivi un maximum de huit cours dans cette discipline, soit quatre cours appelés «cours du ministère» que tous les cégeps devront offrir et quatre autre cours qu'un cégep pourra ou non offrir. Pour la plupart des disciplines, les cours du ministère comprendront des micro-études (en sociologie: l'individu et la société) et des macro-études (les institutions sociales), des études sur la dynamique du changement et un cours dans un domaine spécialisé d'intérêt actuel (en sociologie encore: les communications de masse). Tous les étudiants devront avoir suivi deux cours de méthodologie, l'un général et l'autre quantitatif. Les cours optionnels, bien que réduits à quatre, varieront énormément.

Mon classement de ces cours en un ensemble logique (micro-études, macro-études, études d'un processus global ainsi que cours de «méthodes» qui devraient englober la logique des recherches et des explications en sciences sociales) va au-delà de l'impression que donne cette liste de cours. À première vue, la liste semble, pour chaque discipline, une énumération des quatre cours les plus populaires parmi ceux qui sont offerts actuellement. De plus, comme il sera enseigné dans une large mesure par les mêmes professeurs qui enseignent le programme actuel, ce nouveau programme ne pourra représenter qu'une amélioration marginale par rapport à l'ancien.

Néanmoins, un premier pas a été fait. Les professeurs d'université de chaque discipline devraient maintenant se réunir afin de déterminer si les quatre cours du ministère sont des cours appropriés. Ne pourrait-on pas, en fait, les réduire à trois? Y a-t-il d'importantes notions fondamentales dans chaque discipline qui pourraient ne pas être automatiquement incluses dans les objectifs de ces cours, tels que les décrit le cahier; des notions qui rendraient l'enseignement universitaire plus productif si elles étaient enseignées dès le départ? La même question vaut aussi pour les cours de méthodologie. Maintenant que ces cours sont déclarés officiellement indispensables à la formation préparatoire de tous les étudiants, les professeurs d'université jugent-ils unanimement que toutes les matières appropriées sont enseignées et qu'ils peuvent dorénavant élaborer leur enseignement à partir de cette base commune?

Les cégeps ont amorcé la discussion sur les cours de base nécessaires à l'enseignement des sciences sociales. De toute évidence, il appartient maintenant aux universités de poursuivre cette discussion et d'assurer la direction de la coordination de tous les niveaux d'enseignement. Qui sait? Il se pourrait qu'en discutant de ces questions, nous nous rendions compte de l'existence d'un ou deux domaines communs qu'il serait souhaitable d'enseigner à *tous* les étudiants des sciences sociales, quelle que soit leur discipline. Un cours sur la nature des hypothèses et des théories en sciences sociales pourrait bien couronner la dernière année d'études collégiales, bien qu'un cours préalable exigeant certaines données empiriques ne pourrait évidemment être offert dès la première année d'études. Un tel cours permettrait aux étudiants de démontrer plus de souplesse pendant leurs études universitaires.

Coordination de la recherche: À l'autre extrémité de l'éventail de la formation, le rapport de l'*Étude sectorielle* souligne la présence, dans chaque université, d'un certain nombre de chercheurs qui travaillent sur les mêmes sujets, mais qui unissent rarement leurs efforts pour mener une recherche commune. Selon le rapport, dans chaque université, il y a une gamme de chercheurs dont les recherches font double emploi avec celles d'autres universités, si bien qu'aucune université ne possède une masse critique de chercheurs réunis en équipe et obtenant systématiquement d'importants résultats.

Si elle existe vraiment, cette situation est peut-être la conséquence logique du désir de toutes les universités d'enseigner le même éventail de cours au 1er cycle dans chaque discipline.

En fait, je suis ravi qu'il y ait une certaine similitude entre nos programmes de baccalauréat. Pourtant, d'après mon expérience, il existe des différences importantes entre nos domaines de recherche et aussi entre les aspects théoriques qui nous intéressent. Certaines différences s'expliquent par la diversité des champs d'intérêt personnels de n'importe quel groupe de chercheurs, mais il reste qu'un certain nombre de ces champs ont fait l'objet d'une coordination volontaire.

Dans ma propre discipline, l'anthropologie, je me souviens que, dans les années 60, les universités de Montréal et McGill se partageaient les études africaines en suivant en partie les divisions linguistiques et aussi la séparation Est-Ouest. Cette division a orienté les achats de la bibiothèque et aussi l'embauche de nouveaux professeurs. Ce choix d'un champ d'intérêt n'a rien d'absolu et un professeur dont la spécialisation se rattache à celle d'une autre université peut continuer à fonctionner dans sa propre université, mais il est probable qu'il se rendra fréquemment dans l'autre université. Il y a eu également une division tacite de champs d'intérêt entre les universités Laval et McGill, la première s'intéressant à l'Arctique québécois et à la Côte-Nord et la seconde, à l'île de Baffin et aux Cris de l'Abitibi. Il n'y a guère de raison non plus de s'inquiéter de l'apparition, dans chaque université, de points de vue théoriques différents sur un même sujet. Une telle situation ne peut que favoriser un dialogue permanent dans le but de faire progresser la théorie.

Dans le cas des deux exemples que je viens de citer, il existait de solides équipes de recherche dans les deux universités. Ces équipes se sont maintenues pendant plusieurs années et elles ont recruté de nouveaux professeurs et de nouveaux étudiants en remplacement de leurs membres originaux. Je veux démontrer par là que le problème fondamental est le suivant: beaucoup d'universités ont été incapables de recruter la masse critique de chercheurs nécessaire à la constitution d'une équipe et de faire de la spécialisation de cette équipe une spécialisation «forte». Deux collègues s'intéressant à des problèmes similaires possèdent une force trois fois plus grande qu'un chercheur solitaire. S'ils s'adjoignent un troisième chercheur, leur équipe est indéniablement renforcée, mais pas autant qu'elle l'a été par le deuxième chercheur. En résumé, il est difficile de convaincre les universités qu'elles doivent embaucher de nouveaux membres susceptibles de devenir des collègues des chercheurs existants (surtout de ceux qui œuvrent seuls) plutôt que d'utiliser l'embauche pour ajouter un nouveau domaine à leur éventail de spécialisations. Lorsqu'il lui faut choisir les spécialisations qu'il renforcera, un département devrait sûrement consulter les départements de la même discipline dans les autres universités. Si ces autres départements possèdent déjà des champs d'intérêt forts, il lui faudra alors déterminer par quel aspect régional ou théorique chaque université peut différer des autres. Nous aurions tous avantage à avoir des collègues avec qui nous pourrions collaborer étroitement dans notre propre université et aussi, à avoir un réseau de collègues connus, mais en relation moins étroite avec nous, dans les autres universités du Québec.

Pour ce qui est des mécanismes permettant de créer une telle situation, je dirais d'abord qu'une meilleure définition des champs d'intérêt en recherche ne peut se faire à partir d'un point central, simplement parce qu'on le veut. Elle doit naître de l'évolution de la recherche elle-même ainsi que des changements dans les carrières et le personnel universitaires. Elle pourrait survenir si les équipes de recherche de deux universités avaient davantage l'occasion d'organiser une table ronde afin de comparer leurs approches d'une même question. Les fonds qu'offre le F.C.A.R. pour de telles réunions représentent une possibilité.

Les deux années d'existence du programme Bourses de recherche du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada ont mis en évidence un second mécanisme. Ce programme finance en partie l'addition de jeunes chercheurs (membres ou non du département) à un professeur (ou à une équipe de recherche) déjà en place. En plus de renforcer l'équipe de recherche, il permet aux chercheurs d'acquérir de nouveaux collègues désireux de faire partie de réseaux de collègues moins étroitement reliés dans les autres universités. Si le F.C.A.R. offrait un programme similaire en exigeant que le boursier vienne renforcer une équipe de recherche (ou un chercheur) déjà en place au sein d'un département, les départements seraient amenés à prévoir les domaines dont ils veulent faire de solides spécialisations.